

Note BIO

Berl 1/24 P 1 Bruxelles le 30 mai 1984

Note BIO COM(84)202 aux Bureaux Nationaux
cc aux Membres du Groupe

432

Reunion de la Commission du mercredi 30

CONSOLIDATION DU MARCHE INTERIEUR (P - 47)

La Commission a approuve une communication au Conseil concernant la consolidation du marche interieur, qui servira de base aux discussions du prochain Conseil "Marche Interieur" du 19 juin prochain.

La Commission fait le bilan depuis les annees 60 de la realisation progressive du marche interieur, met en evidence les lacunes qui subsistent, rappelle la relance amorcee depuis 1981 et propose sa consolidation par un programme ambitieux, mais realiste couvrant l ensemble des composantes d un veritable marche interieur.

PLOMB DANS L ESSENCE ET EMISSIONS DES VEHICULES A MOTEUR

Voir P-46.

La Commission a approuve l ensemble des textes constituant la mise en forme juridique des decisions prises le 16 mai dernier et qui ont fait l objet de la note P-40 (Voir document COM(84)226 et la note P-46 que nous diffusons aujourd'hui donne toutes precisions utiles concernant le calendrier et les aspects technologiques, reglementaires, juridiques, compte tenu de la situation qui prevaut dans la Communaute.

AIDE ALIMENTAIRE (IP-204)

En conformite du reglement du Conseil du 7 mai 84, concernant la politique et la gestion de l aide alimentaire (adopte sur proposition de la Commission) et compte tenu de l avis donne par le Parlement europeen des sa seance du 13 avril dernier, la Commission vient de decider des allocations d aide alimentaire en faveur de 14 pays et organisations, portant notamment sur 274.000 tonnes de cereales, de 31.830 tonnes de lait en poudre et de 4.850 tonnes de butteroil.

Je vous rappelle que la Commission avait decide le 25 avril dernier, sous reserve de l approbation formelle du Conseil, une allocation d urgence de 59.000 tonnes de cereales en faveur de 9 pays de l Afrique de l ouest et de l Afrique australe, en raison des effets de la secheresse qui y sevit.

o/

BUDGET 84

Sur rapport du Vice President Tugendhat, la Commission a examine les perspectives de la procedure budgetaire 84, compte tenu en particulier de l election et de la mise en place du nouveau Parlement en juillet et en septembre.

La Commission s attend que les deux branches de l autorite budgetaire (Parlement et Conseil) prendront en temps utile les decisions necessaires a l execution du budget 84; elle prendra toutes initiatives utiles a cet effet.

COMMUNAUTE/CHINE

Voir Memo 63/84.

La Commission a decide de proposer au Conseil que l accord commercial CE/Chine de 1978 soit remplace par un nouvel accord qui inclurait un nouveau chapitre sur la cooperation economique.

L accord propose offrirait un cadre juridique solide qui permettrait de renforcer la cooperation economique actuellement en cours. Il s agirait d un accord ouvert, n excluant a priori aucune forme de cooperation economique relevant de la competence de la Communaute. Parmi les secteurs qui pourraient etre concernes, dans une phase initiale, par le nouvel accord, citons l industrie, l extraction miniere et l agriculture, la science et la technologie, l energie, les transports et les communications.

Les projets de cooperation portent notamment sur les echanges d informations economiques, les contacts entre agents economiques, les seminaires, l assistance technique et la promotion des investissements.

L accord aurait une duree de cinq ans et serait automatiquement prolonge chaque annee apres la periode initiale.

ACIER : QUOTAS DE PRODUCTION POUR LE 3EME TRIMESTRE 1984

Voir Memo 65/84.

La Commission a decide le niveau des quotas de production accordes a la siderurgie europeenne au cours du troisieme trimestre de 1984.

Vers la fin du mois de juin, la Commission jugera, sur la base de l evolution du marche siderurgique, s il est opportun de modifier les quotas pour certaines categories de produits.

Amities

Manuel Santarelli Censeur 18 h

